



N. réf.: PP/JH 09031

Gestion de crises :

le morcellement des responsabilités publiques lié à la décentralisation et la suppression en cours des services techniques et territoriaux de l'État s'opposent à une réponse efficace et coordonnée des services publics

En ce début 2009, les épisodes neigeux et de tempêtes démontrent les grandes difficultés des services publics chargés des routes : en ayant brutalement décentralisé l'essentiel du réseau routier au conseils généraux, a minima en terme de moyens, sans leur offrir la possibilité d'accéder aux compétences scientifiques et techniques et maintenant en détruisant ses propres compétences en ingénierie, l'État a morcelé les responsabilités et a réduit considérablement la capacité d'intervention opérationnelle publique.

L'État est aujourd'hui incapable de coordonner et de piloter la mise en œuvre d'une réponse globale de la part de différents maîtres d'ouvrages (collectivités - directions interdépartementales des routes) éparpillés et aux organisations et moyens différents et disparates.

Clairement, ce que Force Ouvrière dénonçait en 2005 lors de l'acte II de décentralisation se vérifie aujourd'hui : en transférant et émiettant la responsabilité sans transférer ni mettre à disposition les compétences, l'État a rendu impossible une réponse globale de la puissance publique à un problème global impactant un territoire étendu.

Du fait de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), l'éclatement des responsabilités de la gestion de crises, la régionalisation des dernières compétences de l'État, la suppression programmées des derniers services territoriaux et techniques de l'État (directions départementales, unités territoriales de Météo France, privatisation de tronçons routiers nationaux en particulier dans le Sud Ouest, anéantissement du Service d'Étude sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements, etc) et la volonté de faire disparaitre l'échelon du Département viendront accentuer cette dérive dont on mesure pourtant déjà les effets dramatiques.

Pour la Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO), l'État, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire en particulier, doit mettre à disposition des collectivités ses quelques moyens restants (réseau des Directions Départementales et des Directions Interdépartementales des Routes / Réseau Scientifique et Technique / Ingénierie publique) selon un pilotage coordonné à son niveau des différents moyens publics.

La réponse ne saurait consister à se renvoyer la responsabilité entre maîtres d'ouvrages (entre l'État et les collectivités et entre collectivités) comme nous pouvons le déplorer aujourd'hui. C'est pitoyable.

La solution passe par la mise à disposition des moyens humains de chacun en cas de crise et, afin d'éviter celle-ci, par une mise en œuvre continue et un renforcement des moyens de l'État et d'une véritable ingénierie d'intérêt partagé entre l'État et les collectivités sur les champs prioritaires comme le domaine routier.

Contacts: 01.44.88.86.20. Jean HEDOU, Secrétaire général / Pascal PAVAGEAU, Responsable fédéral